

## TARIFS PENSION ET DEMI-PENSION DU 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017

	INTERNE	DP5 JRS	DP4 JRS	DP2 JRS
De janvier à mars	438.38	165.87	149.73	77.19
D'avril à juillet	311.92	118.03	106.54	54.92
De septembre à décembre	581.70	220.10	198.68	102.42
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>1332</b>	<b>504</b>	<b>454.95</b>	<b>234.53</b>
Taux de la remise d'ordre	7.40	2.80	3.16	3.26

Nota :

- DEMI-PENSION 2 JOURS : Jours fixes dans la semaine (en fonction de l'emploi du temps) qui doivent être déterminés dès le début du trimestre *pour le 21 septembre*.
- DEMI-PENSION 4 JOURS : La demande doit être formulée par écrit *pour le 21 septembre*.

**Aucun changement de régime ne sera accepté en cours de trimestre**

Pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres, les changements sont possibles sous réserve que la demande écrite soit faite *avant les vacances de Noël* pour le 2<sup>e</sup> trimestre et *avant fin Mars* pour le 3<sup>e</sup> trimestre.

### AUTRES TARIFS 2017

	TARIF 2017	TARIF 2016
REPAS OCCASIONNEL ELEVES + Étudiant BTS	3.60 €	(3.60)
REPLACEMENT CARTE SELF	3.00 €	(3.00)
CARTE OUBLI ELEVES	0.50 €	(0.50)